



BULLETIN COMMUNAL - DECEMBRE 2023

VITTERSBOURG



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

POMPIERS URGENCE	18	GENDARMERIE	17
SAMU	15	SAMU SOCIAL	115
MEDIGARDE	0 820 33 20 20	SECOURS EUROPEEN	112
VIOLENCES FEMMES	3919	SYNDICAT DES EAUX	03 87 01 66 38
ASSISTANTE SOCIALE	03 87 21 47 00	COMCOM SAULNOIS	03 87 05 11 11
TRESORERIE SARREBOURG	03 87 23 72 00	ECOLE MATERNELLE KAPPELKINGER	03 87 01 29 02
ECOLE PRIMAIRE HONSKIRCH	03 87 05 48 26	ECOLE PRIMAIRE VITTERSBOURG	03 87 01 25 63
MAIRIE VITTERSBOURG	03 87 01 60 83	MAISON D'ASSISTANTS MAT. VITTERSBOURG	06 82 03 59 62
PRESBYTERE ALBESTROFF	03 87 01 61 82	GESTIONNAIRE SALLE COMMUNALE	06 48 36 66 39
CORRESPONDANT RL	06 75 74 88 82	PRESIDENT CONSEIL FABRIQUE	06 82 49 49 86

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE MAIRIE DE VITTERSBOURG

à compter du 1er janvier 2024

- les lundis – mercredis et jeudis de 13h00 à 16h00

Attention : la mairie sera fermée pour congés annuels du 22/12/2023 au 02/01/2024 inclus. En cas d'urgence, prière de s'adresser au maire (07.87.69.00.24) ou à l'adjoint au maire (06.82.49.49.86)

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE D'ALBESTROFF

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h – 12h	14h - 17h
Mercredi	Fermé	14h - 17h
Jeudi	9h – 12h	14h - 17h
Vendredi	9h – 12h	14h - 17h
Samedi (01/04 au 31/10)	8h – 12h	14h - 18h
Samedi (01/11 au 31/03)	9h - 12h	13h - 17h

Les bacs OM sont collectés **tous les mercredis** sauf si le lundi ou le mardi est férié. Dans ce cas, il a report au jeudi.

Les sacs de tri sont collectés **tous les mardis en semaine paire** sauf si le lundi est férié. Dans ce cas, il y a report au mercredi.

On est prié de sortir bacs et sacs de tri la veille au soir.



LE MOT DU MAIRE

Mes chers administrés,

Décembre 2023

2023 s'achève dans un contexte international marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien et ses milliers de morts, la montée des populismes, les grands engagements pour sauver la planète etc....

En France, les médias nous servent le bilan de la montée du racisme, de l'insécurité, de l'intolérance et de la violence dont les résultats sont alarmants. Du côté politique par contre, tout va bien. 2024 sera une année exceptionnelle avec l'organisation des JO et la venue du Pape François (aux dires de notre président) pour inaugurer la reconstruction de Notre Dame de Paris. Les enfants vont réapprendre à lire et à compter grâce à l'électrochoc Attal...

Notre village a été victime de 3 cambriolages durant cette année 2023. J'appelle mes administrés à la vigilance et les invite à signaler tout indice suspect, en composant le 17. Ayez le réflexe de relever, si possible, le numéro minéralogique de tout véhicule au comportement bizarre.

Côté météo, nous avons bénéficié d'un ensoleillement généreux durant la période estivale. Contrairement à 2022, l'année a été moins pénalisante pour les cultures et la pluie a fait son retour dès fin septembre, apportant des niveaux d'eau ayant permis de remplir les nappes. Malheureusement certaines régions françaises ont été victimes d'épisodes pluvieux ravageurs.

Si en 2022, on a vu fleurir des cerisiers au mois d'octobre, 2023 aura également induit des anomalies dans les cycles des végétaux et de la nature en général. Pour exemple, le feuillage des arbres encore présent fin novembre sur certaines espèces.

Durant cette année, nous avons pu rassembler nos séniors pour le traditionnel repas. La vie associative, hormis ICARE qui mène des actions envers le grand public, est au ralenti. Le foyer est à la recherche de bénévoles pour étoffer son comité pour assurer sa survie et porter des actions sportives et/ou culturelles.

Durant cette année 2023, nous avons concrétisé les projets suivants : le plateau multisports (coût 115 460,39 € HT – subventions 78,4%) - la vidéoprotection (coût 3803,00 € HT – subventions 40%) - les travaux sylvicoles en forêt (6472 € HT) et l'achat d'un terrain (743 €).

Du côté école, 42 enfants issus du RPI regroupant les communes de Honskirch-Kappelkinger et Vittersbourg sont scolarisés dans notre commune.

Cependant, avec le départ de 17 CM2 à la rentrée 2024, on s'attend à un retrait de poste, sauf miracle !

En ce qui concerne les projets de travaux pour 2024, le conseil municipal a retenu 1 projet d'aménagement de la voirie de la rue des jardins (foyer) et un aménagement de feux tricolores, afin de réduire la vitesse en traverse d'agglomération. Pour ces 2 projets, des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Préfecture de la Moselle et la réalisation sera conditionnée par le niveau de subvention accordé. Au budget 2024, je proposerai également aux édiles de voter une dépense pour doter le village de décorations de Noël.

L'année 2024 sera également marquée par le recensement de la population qui s'échelonnara du 18 janvier au 17 février 2024. Nous vous donnerons les instructions en temps utile et j'ajoute que se faire recenser est obligatoire. L'urne et l'isoloir seront ressortis pour le 9 juin 2024, à l'occasion des Européennes.

Je profite de ce message pour adresser tous mes vœux de bienvenue à l'ensemble des personnes qui ont rejoint notre village en cours d'année.

J'adresse toutes mes félicitations aux bénévoles qui sont sensibles au fleurissement et qui contribuent à donner une image accueillante à notre village. Soyez sincèrement remerciés !

A l'approche des fêtes de fin d'année, je vous souhaite, un JOYEUX NOEL et une BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2024.



Le Maire : Gilbert ROSTOUCHER



ETAT CIVIL DU 27 décembre 2022 au 15 décembre 2023



NAISSANCES

- * Valentin, Goran est né le 27 décembre 2022 à Forbach au sein du foyer de Nicolas FRIEDRICH et Tiffany TONCEV domiciliés 5 rue principale ;
- * Romane est née le 22 janvier 2023 à Sarreguemines au sein du foyer de Loïck et Anaïs RICATTE domiciliés 10 rue St Georges ;
- * Giulia est née le 9 juin 2023 à St Avold au sein du foyer de Stéphane BONICHOT et Pauline DEMONCHEAUX domiciliés 72B rue principale



DECES

- *MOLDENHAUER Jacky est décédé à Nancy, le 21 août 2023 à l'âge de 73 ans ;
- * DELUS Marie Madeleine née Potier est décédée à St Avold, le 21 août 2023 à l'âge de 91 ans ;
- * RICHARD Roland est décédé à Strasbourg, le 28 septembre 2023 à l'âge de 55 ans ;
- * DUSSORT Christian est décédé à Vittersbourg, le 23 novembre 2023 à l'âge de 57 ans



MARIAGES

- * le 10 juin 2023 : mariage de Céline DANGELSER et Frédéric VALENTI ;
- * le 12 août 2023 : mariage de Camille FREYERMUTH et Guillaume BRAUN ;
- * le 25 septembre 2023 : Pacs de Pauline DEONCHEAUX et Stéphane BONICHOT ;
- * le 7 décembre 2023 : Pacs de Laurianne BERNARD et Pierre MONTALTO



Mariage DANGELSER - VALENTI



Mariage BRAUN - FREYERMUTH



**Pacs
BONICHOT - DEMONCHEAUX**



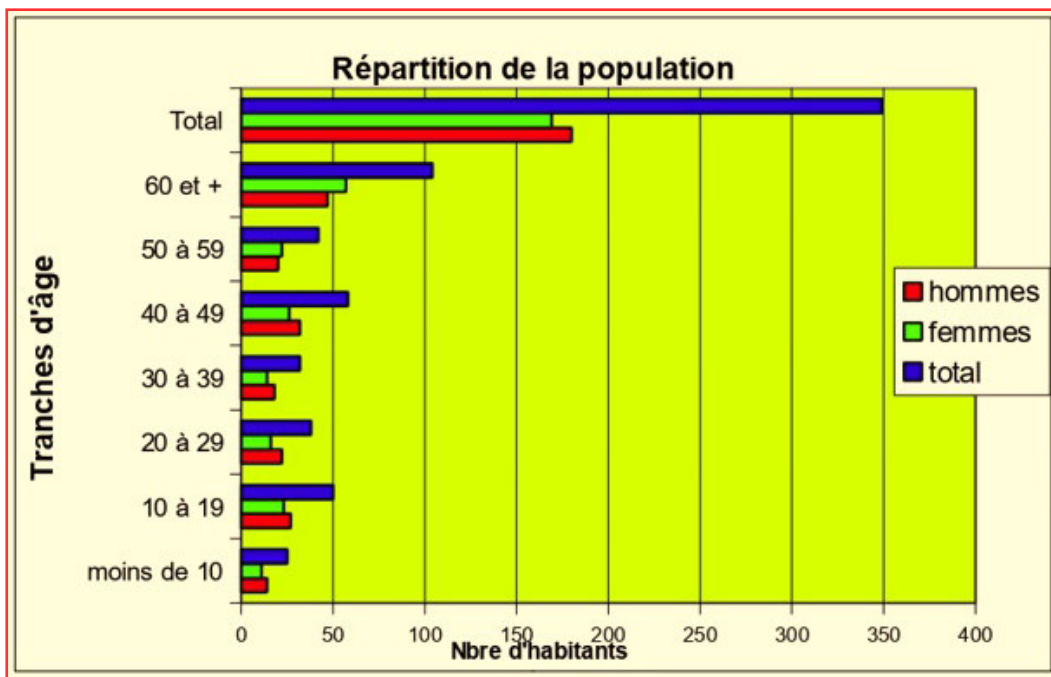
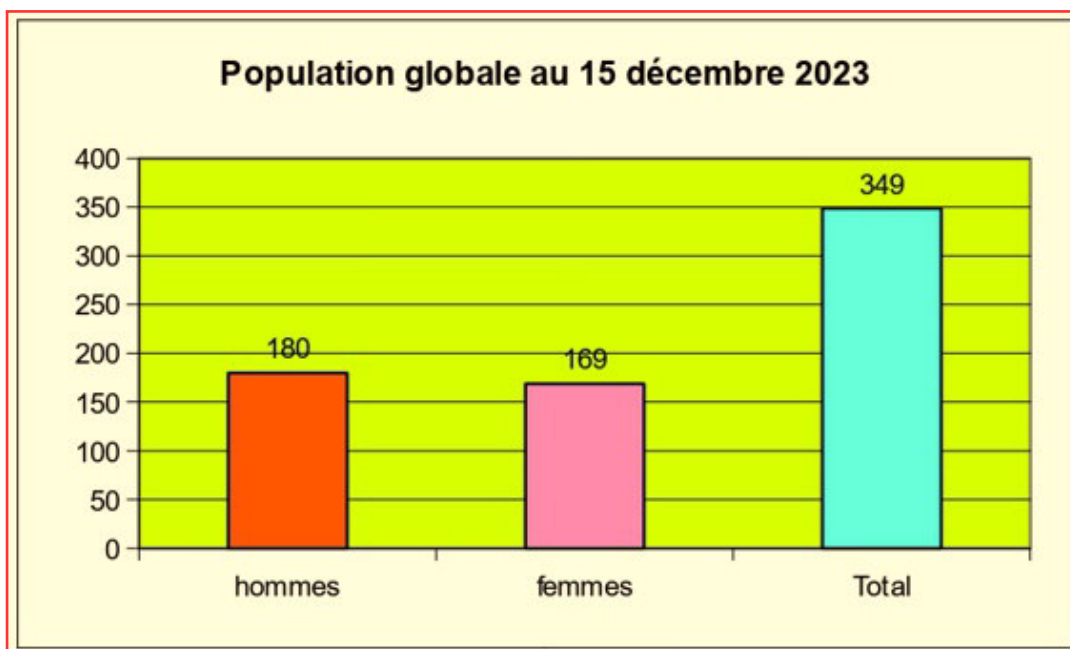
**Pacs
MONTALTO - BERNARD**

STATISTIQUES SUR LA POPULATION AU 15 décembre 2023

Au 15 décembre 2023, la commune compte 349 habitants contre 357 en 2022. Les flux enregistrés du 15 décembre 2022 au 15 décembre 2023, se résument comme suit :

- 3 naissances ;
- 4 décès ;
- 7 delta négatif entre arrivées et départs.

Les graphiques ci-dessous ventilent la population par sexes et tranches d'âges.



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS JANVIER 2023

REUNION DU 10 mars 2023

- validation des comptes administratifs et de gestion 2022 ;
- affectation des résultats comptables 2022 ;
- vote des budgets 2023 - lotissement et assainissement ;
- décision de gel des loyers en 2023 ;
- décision d'achat d'un terrain agricole ;
- acceptation de la demande de stationnement de Mme Jacquette (Bumeltisch)

REUNION DU 7 avril 2023

- vote des taux des impôts directs locaux 2023 ;
- acceptation programme d'actions 2023 proposé par l'ONF ;
- vote du budget principal 2023 ;
- création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe suite à la mutation de Mme FIMEYER ;
- révision des barèmes de stationnement des forains ;
- décision de vendre la parcelle section 29 n°36/b - Rodstuck - à ATC FRANCE pour 6000 €.

REUNION DU 09 juin 2023

- désignation des délégué et suppléants de la commune pour participer aux élections sénatoriales du 24/9 (titulaire : Closset Simone - suppléants : Carine Cabanski - Peiffer Hubert - Feisthammel Jean) ;
- désignation des représentants du conseil pour siéger dans la commission communale consultative de la chasse (4c) - Feisthammel Jean et Bernard Joseph ;
- décision de renoncement à l'abandon du produit de la chasse communale en faveur de la commune et donc de le répartir entre les propriétaires fonciers ;
- modification du règlement de lotissement ;

Suite réunion du 09 juin 2023

- modification du règlement du columbarium ;
- révision des barèmes de location de la salle communale à compter du 1er octobre 2023 ;
- approbation de la modification des statuts du syndicat du gymnase du collège de l'Albe ;
- acceptation avenant au marché de travaux de l'entreprise Eurovia (6000€ HT).

REUNION DU 11 octobre 2023

- approbation de l'état d'assiette 2025 ;
- approbation de l'état prévisionnel des coupes 2023-2024 ;
- acceptation devis ONF pour ATDO 2023-2024 ;
- validation des réserves et enclaves pour la période 2024-2033 ;
- décision de louer les 2 lots de chasse par adjudication publique le 1er décembre 2023 ;
- fixation des premiers loyers de la chasse à 1500€ pour le lot 1 et 3000 € pour le lot 2.

REUNION DU 20 novembre 2023

- choix des prestataires pour les travaux d'exploitation forestière 2023-2024 (HEN Thomas et Ets LINCK) ;
- fixation des tarifs des produits forestiers (67€ HT/stère toutes essences - 10€ HT le stère de menus produits) ;
- validation de la candidature de Christophe ROSTOUCHER pour le lot de chasse N°1 ;
- désignation d'un référent déontologue des élus locaux ;
- validation des RPQS 2022 eau et assainissement ;
- demandes de subventions DETR pour l'aménagement de la rue des jardins et la mise en service de feux tricolores.

REUNION DU 11 décembre 2023

- décision de remise en location lot de chasse n°2 par appel d'offres au prix de 2500€ ;
- décision de non proposition de zones d'accélération d'énergies renouvelables sur le territoire communal ;
- décision d'octroi d'une subvention de 300€ à l'association "Les cartables réunis de la Rose à l'Albe" ;
- fixation de la date du repas des séniors 2024 au 11 février 2024 à 12h00 dans la salle communale.

VISITE DE LA SENATRICE HERZOG

Christine HERZOG, sénatrice de la Moselle, a été réélue le 24 septembre 2023. Elle a rendu visite aux élus afin de leur restituer, notamment, les dernières évolutions en terme de participation financière envers les communes.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre commune a été recensée la dernière fois en 2018. Cette opération est conduite par l'INSEE tous les 5 ans et consiste à recenser l'ensemble des personnes présentes sur le territoire communal. L'opération de recensement, décalée d'une année en raison de la crise sanitaire, se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

La collecte du recensement de la population sera assurée par Mme **Jacqueline BECK**, nommée agent recenseur.

Mme **Maxyn DURAND**, secrétaire de mairie, sera coordinatrice de l'opération.

Il est rappelé qu'il y a obligation à se faire recenser.

Les personnes auront la possibilité de remplir leurs obligations par voie dématérialisée.

Quant aux personnes isolées, des rendez-vous peuvent être réservés en mairie, sur demande.

Des informations plus précises, vous parviendront dans les prochaines semaines.





Portraitiste
DE
FRANCE

PORTRAITISTE



Photographe Spécialisée Grossesse, Naissance, Enfants
à VITERSBOURG

 Marine BEHR Portraitiste
marine.behr@hotmail.fr

IRION

BATIMENTS

GENIE CIVIL

TRAVAUX PUBLICS



Tél : 03.88.00.12.00
Fax : 03.88.00.31.13
irion-btp@orange.fr

7a, Rue Vincent d'Indy
67260 SARRE-UNION

LES BUDGETS 2023

Les collectivités territoriales sont dans l'obligation de respecter les règles de fonctionnement imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment pour le vote des budgets primitifs pour l'année en cours. En ce qui concerne notre collectivité, nous avons trois budgets, à savoir : le budget général - le budget assainissement et le budget lotissement. Bien que non obligatoire, nous avons opté pour la mise en place d'un budget annexe "assainissement", pour assurer la transparence des opérations. Quant au budget lotissement, il est obligatoire tant que l'ensemble des parcelles ne sont pas vendues. Pour l'heure, il reste 3 terrains disponibles au prix de 38€ le m².

Ci-dessous, nous rappelons les masses recettes-dépenses pour l'exercice 2023 de principaux budgets :

BUDGET GENERAL				
Section de Fonctionnement			Section d'Investissement	
Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses
870 186	870 186		1 015 061	332 275
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Section de Fonctionnement			Section d'Investissement	
Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses
63 657	63 657		50 655	26 685

Les vues d'ensemble reproduites sur la page suivante, rappellent les produits et charges enregistrées dans les différents chapitres. La colonne "réalisations 2022" correspond aux valeurs réellement engagées tandis que la colonne "prévisions 2023" relate les crédits budgétaires alloués à chaque chapitre.

Le conseil municipal continue son programme d'investissement et a prévu des travaux en 2023, pour un montant de 189 547 € qui vient s'ajouter aux 241 370 € réalisés en 2022. Pour financer les travaux, des subventions nouvelles et restant à réaliser sur 2022, sont comptabilisées pour 198 888€. Le reste à charge des travaux est financé sur les fonds libres de la commune qui n'a eu recours à aucun emprunt en 2023.

RAPPEL : le montant cumulé des investissements réalisés par la collectivité (hors lotissement) durant la période 2008-2022 se monte à 3 453 826 € TTC, financé par l'emprunt à hauteur de 9% et le solde par les subventions encaissées (63%) et les fonds libres (28%).

La capacité d'autofinancement à fin 2022 était de 592 715 € contre 517 405 € en 2021 et apporte une aisance pour faire face aux investissements à venir.

L'annuité d'emprunt de 10 648 € est compensée par les loyers encaissés et n'impacte pas la trésorerie de la collectivité.

Les soldes des prêts en cours au 31 décembre 2023 sont de 98 212.59 € pour le budget principal et 19 209.57 € pour le budget assainissement.

Pour tenir compte de la conjoncture actuelle d'une part et de la situation financière de la commune, le conseil municipal, une fois de plus, a décidé de ne pas modifier les taux de impôts directs locaux, qui restent INCHANGES depuis 2011 !

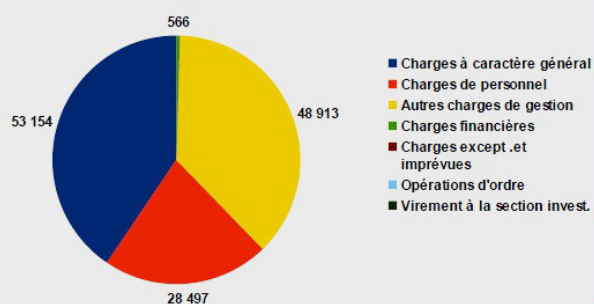
VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENERAL Année 2023

Section de Fonctionnement	DEPENSES		Section de Fonctionnement	RECETTES	
	Réalizations 2022	Prévisions 2023		Réalizations 2022	Prévisions 2023
Charges à caractère général	53 154	84 825	Produits des services	61 000	60 698
Charges de personnel	28 497	32 160	Impôts et taxes	82 368	83 921
Autres charges de gestion	48 913	54 976	Dotations et participations	74 404	73 884
Charges financières	566	514	Autres produits de g.cour.	56 998	55 958
Charges except .et imprévues	0	0	Produits except. Et financiers	4 522	3 010
Opérations d'ordre	0	0	Opérations d'ordre et att.	0	0
Virement à la section invest.	0	697 711	Excédent reporté N-1	0	592 715
Totaux	131 130	870 186	Totaux	279 292	870 186

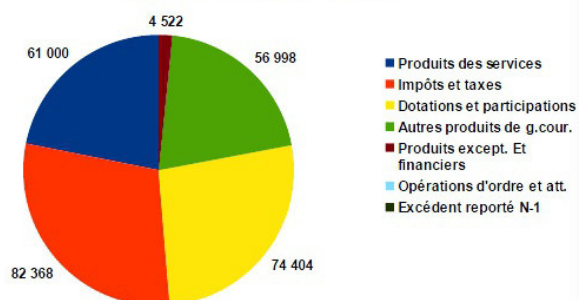
VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL Année 2023

Section d'Investissement	DEPENSES		Section d'Investissement	RECETTES	
	Réalizations 2022	Prévisions 2023		Réalizations 2022	Prévisions 2023
Immobilisations incorporelles	800	0	Subventions d'investissement	24 247	198 888
Subvention équipement	0	0	Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations corporelles	241 370	189 547	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Immobilisations en cours	0	0	Rembours.Tva/Dépôts caution.	68 943	43 700
Remboursements prêts	10 596	10 648	Excédent fonct. Capitalisé	34 964	74 762
Dépôts et cautionnements	1 630	3 930	Opérations d'ordre	0	0
Déficit antérieur reporté	0	128 150	Virement section fonctionnt.	0	697 711
Totaux	254 396	332 275	Excédent N-1	0	0
			Totaux	128 154	1 015 061

Charges de fonctionnement 2022



Recettes de fonctionnement 2022





CABINET JG LAMBERT & Associés
GÉOMÈTRE - EXPERT

Présent depuis plus de 45 ans en Alsace et Lorraine aux côtés des particuliers, des collectivités et des entreprises, le cabinet de Géomètres Experts « JG Lambert & Associés » s'efforce d'apporter son expertise à ses clients pour les travaux d'arpentage, de topographie, d'aménagement foncier, de maîtrise d'œuvre en voirie et réseaux divers, d'urbanisme et de diagnostics immobiliers.

SARREBOURG

03 87 23 71 73
43 Av. du Général de Gaulle

SARRE-UNION

03 88 00 21 21
33 Rue de Protsbourg

BRUMATH

03 88 51 10 79
1a Rue de la Paix

MOLSHEIM

03 88 35 16 70
8 Rue du Général Ledano

www.lambert-geometre.fr



INFORMATIONS UTILES

A. RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Il est important de rappeler les règles d'urbanisme qu'il convient d'observer avant d'engager des travaux afin d'éviter des déboires avec l'administration. Rapprochez-vous de votre mairie pour obtenir les réponses à vos questions !
Sachez également que toute infraction au code de l'urbanisme et ABF peut déclencher un contentieux.

Différents documents d'urbanisme sont à utiliser suivant le cas :

A1. LA DÉCLARATION PRÉALABLE - DP

La DP est utilisée dans beaucoup de cas, comme par exemple :

* des travaux sur une petite surface (entre 5 et 20 m²) soit en extension d'une construction existante (véranda, garage....) soit en annexe (atelier, abri de jardin)

* pour des travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (remplacement de porte ou de fenêtres, isolation extérieure, réfection de toiture, etc... **Les ravalements de façades (nettoyage+peinture/crêpis) ne sont pas soumis à autorisation SAUF en périmètre ABF (Bâtiments de France).**

* pour des changements de destination d'un bâtiment. Chaque bâtiment ou construction entre dans une catégorie de "destination". Ainsi lorsque l'on transforme par exemple un garage ou bâtiment agricole en logement d'habitation, une demande de changement de destination doit être rédigée.

* pour certaines divisions parcellaires de terrains.

Les formulaires à utiliser : Cerfa 13703*11 (maison individuelle) Cerfa 13404*11 (autres travaux) Cerfa 13702*10 (division de terrain)

NOUVEAUTE : depuis le 1er janvier 2022, le dépôt des documents d'urbanisme doit se faire par voie dématérialisée.

A2. LE PERMIS DE CONSTRUIRE - PC

Cette procédure est utilisée :

* pour toute **construction nouvelle** dès lors que le projet ne relève pas d'une procédure DP

* pour des travaux sur constructions existantes : extension de plus de 20 m² (hors commune dotée d'un PLU).

-----> Pour un particulier, il est nécessaire de recourir à un architecte pour tout projet supérieur à 150 m² de surface de plancher.

-----> Pour les personnes morales (société, association, collectivité, ...) le recours à un architecte est obligatoire quel que soit la surface du projet (sauf si soumis à DP).

-----> Pour les exploitants agricoles, le recours à l'architecte est obligatoire pour :

- la construction d'un bâtiment agricole de plus de 800 m² ;
- l'extension d'un bâtiment agricole portant la surface totale à + de 800 m² ;
- la construction de serres de + de 2000 m².

Les formulaires à utiliser :

- Cerfa 13406*12 (maison individuelle)
- Cerfa 13409*12 (autres travaux)
- Cerfa 13411*12 (modificatif de permis)
- Cerfa 13412*11 (transfert d'un permis)

NOUVEAUTE : depuis le 1er janvier 2022, le dépôt des documents d'urbanisme doit se faire par voie dématérialisée.

A3. LE PERMIS DE DEMOLIR - PD

La démarche n'est pas obligatoire sauf pour les cas suivants :

-----> si le projet est situé dans le périmètre de protection particulière (ABF, secteur sauvegardé). **Renseignez-vous auprès de votre mairie si votre projet est concerné.**

-----> si le projet est situé dans une commune qui a volontairement décidé d'instaurer le PD sur son territoire. **Ce point ne concerne pas Vittersbourg.**

OU TELECHARGER LES FORMULAIRES D'URBANISME ?

-----> sur le site service-public.fr, rubrique Accueil particuliers>Logement>Autorisations d'urbanisme

Rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

-----> sur le site de la CC du Saulnois : www.cc-saulnois.fr

B.DEMANDES DE PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 28 mars 2017, la délivrance des cartes d'identité biométriques est généralisée sur l'ensemble du territoire. Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales sont habilitées à les délivrer. La durée de validité des CNI est de 15 ans pour les cartes délivrées après le 01/01/2004 à un adulte et 10 ans pour une CNI délivrée à un mineur. **Attention : il convient de s'assurer que le pays où vous souhaitez vous rendre accepte les cartes dont la durée est prorogée automatiquement de 5 ans.**

Pour les demandes de passeport et carte d'identité, il faut impérativement s'adresser à une commune habilitée (cf. ci-dessous les plus proches).

- Mairie de Sarralbe 1 place de la République 57430 SARRALBE Tél.03.87.97.80.17
- Mairie de Dieuze Place de l'Hôtel de Ville 57260 DIEUZE Tél. 03.87.86.94.22
- Maison France Services Albestroff 3 rue du château 57670 ALBESTROFF Tél 03.72.60.03.65 ou toute autre commune équipée du matériel biométrique.

Afin de moderniser la délivrance des CNI, l'utilisateur peut désormais remplir une pré-demande en ligne en se rendant sur le site sécurisé : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et en y saisissant son état-civil et son adresse. Pensez à noter ou imprimer votre numéro d'enregistrement à toutes fins utiles.

Ci-dessous les horaires d'ouverture de la Poste Agence Communale - Maison France Services à ALBESTROFF :

- Lundi - mercredi - vendredi - samedi : de 8h00 à 12h00

- mardi - jeudi : de 13h00 à 17h00

C. EXONERATION DE TAXES FONCIERES

Nous vous rappelons que les nouvelles constructions peuvent bénéficier d'une exonération de la taxe foncière pendant une durée de 2 ans à compter de l'achèvement des travaux. Pour bénéficier de cette disposition du CGI, il faut impérativement souscrire, dans les 90 jours de la date d'achèvement des travaux, un formulaire H2 disponible auprès des services du cadastre voire sur internet.

D. VENTE DE TERRAIN NON BATI, EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET CONSTRUCTION

Depuis le 1er octobre 2020, la loi ELAN impose la réalisation d'une étude géotechnique G1 pour la vente d'un terrain non bâti, constructible. Cette obligation concerne les terrains situés dans une zone moyenne ou forte de risques de phénomènes de gonflement/rétractation de sols argileux. **Cette exigence n'est pas requise pour la demande de permis de construire.** En cas de construction d'une habitation, la loi ELAN impose des obligations au maître d'ouvrage (article L.112-22 du CCH et arrêté du 22 juillet 2020).

i Lorsque vous décidez d'acheter ou vendre un terrain constructible, quelles sont les obligations en matière d'étude de sol ? Deux arrêtés publiés au JO durant le mois d'août 2020 en abordent les modalités.

Si la vente ou l'achat d'un terrain à bâtir fait partie de vos projets, il est important de connaître la composition du sol. En effet, une étude géotechnique est obligatoire en présence de sols argileux affectés par le phénomène de retrait-gonflement. Placée en annexe du compromis de vente, elle comporte des spécificités mentionnées au sein des deux arrêtés datant du 22 juillet parus au JO. Explications.



E. DATE DE LA PROCHAINE BATTUE DE CHASSE SUR LE BAN COMMUNAL

Nous vous signalons que la dernière battue de chasse sera organisée sur le territoire de la commune le **SAMEDI 20 JANVIER 2024**. Merci d'en prendre note et évitez de circuler dans la zone concernée (territoire situé coté de l'étang de la Sapinière jusqu'à la lagune vers Honskirch).



QUELQUES CHIFFRES...

La pollution liée aux particules fines nous affecte tous, elle réduit notre **espérance de vie**.*

En France, cette perte serait pour les villes de :

- + 100 000 hab. : **15 mois** en moyenne d'espérance de vie en moins ;
- entre 2 000 et 100 000 hab. : **10 mois** en moyenne d'espérance de vie en moins ;
- dans les zones rurales : **9 mois** en moyenne d'espérance de vie en moins.

Le poids sanitaire de la pollution liée aux particules fines est estimé à **48 000 décès prématurés** par an, soit **9% de la mortalité en France continentale**.*

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que **9 800 km** parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine ou **37 900 km** pour une voiture essence**.

* source : Agence Santé Publique France, juin 2016
** sources : ADENE, LIGAIR

EN SAVOIR PLUS...

Pour s'informer sur la réglementation en vigueur, vous pouvez utilement consulter le site internet de la préfecture de Moselle et notamment :

- **l'arrêté préfectoral du 22/07/16 portant réglementation des activités de brûlage de déchets verts et d'autres produits végétaux** : <http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Environnement/Prevention-des-nuisances/Interdiction-de-brulage-des-dechets-verts-a-l-air-libre> ;

- **le règlement sanitaire départemental et son article 84** : <http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Hebergement-Logement/Lutte-contre-l-habitat-indigne/Liens-utiles/Reglement-Sanitaire-Departemental-de-Moselle>.

Pour éviter le brûlage et valoriser ses déchets verts :

- consulter les sites internet des collectivités pour savoir composter ses déchets et réaliser son composteur ;

- se référer à des guides pratiques sur l'utilisation des déchets au jardin ;

- se renseigner sur le procédé de méthanisation des déchets organiques sur le site du ministère en charge de l'environnement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Direction Départementale des Territoires de la Moselle
Service aménagement biodiversité eau
Unité nature et prévention des nuisances

BP 31035 – 17 quai Paul Wiltzer
57036 Metz cedex 01

Tél. : 33 (0) 3 87 34 34 34
ddt-sabe-npn@moselle.gouv.fr

Directeur de publication : Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle

Comité de rédaction : Direction Départementale du Territoire

Réalisation : Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI), Préfecture de la Moselle



BRÛLAGE de DÉCHETS verts à l'air libre : C'EST INTERDIT !



Adoptez le geste éco-citoyen !

POURQUOI EST-IL INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS ?

Activité courante et à première vue anodine, le brûlage des déchets verts à l'air libre génère **nombre de nuisances et dangers** : fumées, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et troubles de voisinage... C'est pourquoi, il est encadré par un arrêté préfectoral (arrêté DDT/SABE/NPN-n° 48 en date du 22 juillet 2016).

QU'EST-CE QUE LES DÉCHETS VERTS ?

Il s'agit :

- des déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage, d'élagages ;
- des déchets biodégradables de jardins et de parcs municipaux ;
- des déchets biodégradables émanant des entreprises d'espaces verts, paysagistes, des exploitants forestiers et agricoles.

CE QUI EST INTERDIT :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises.

Le feu en forêt et à moins de 200 mètres des forêts est également interdit au public.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier par application de l'article 131-13 du code pénal.



COMMENT CETTE PRATIQUE PEUT ÊTRE TOXIQUE POUR LA SANTÉ ET NÉFASTE POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Le brûlage des végétaux à l'air libre est source d'**émission importante de substances polluantes, de particules telles que les hydrocarbures Aromatiques Polycycliques** et de gaz tel que le benzène.

La combustion de la biomasse peut représenter localement et, selon la saison, une source prépondérante de pollution. L'exposition chronique aux particules, même à des concentrations modérées a un impact sanitaire y compris hors des épisodes de pollution.

Le **brûlage des déchets verts émet quantité de résidus** (imbrûlés) et, d'autant plus, si les végétaux sont humides. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée...), la dynamique thermique de l'air (l'air froid, plus dense reste près du sol), la combinaison de différents combustibles sont des facteurs aggravants des nuisances de ces feux.

COMMENT RÉUTILISER ET VALORISER SES DÉCHETS VERTS ?

Des solutions fertiles et respectueuses de l'environnement existent, comme :

- le broyage et paillage, pratique très simple et idéale, pour les jardins et potagers ;
- la valorisation énergétique par méthanisation ou par production de plaquettes combustibles...
- la gestion collective : en Moselle, 73 déchetteries peuvent accueillir ces déchets où ils seront valorisés ;
- Le compostage domestique : déchet de jardin mais aussi de maison (épluchures,...) permettent la valorisation sous forme de compost ou d'amendements pour vos plantes.

CE QUI EST PERMIS :

Quand il n'existe pas de solution de valorisation, à la **marge et sous certaines conditions**, les brûlages suivants sont possibles pour :

- les exploitants agricoles (cas limitatifs liés à l'entretien ou renouvellement des arbres fruitiers, vignes, élagage des haies) ;
- les propriétaires forestiers (brûlage des rémanents forestiers).

Ces brûlages sont autorisés sous réserve du respect des réglementations en vigueur (code forestier, code rural, règlement lié à la politique agricole commune...) et des conditions de brûlage énoncées dans l'arrêté préfectoral (arrêté DDT/SABE/NPN-n° 48 en date du 22 juillet 2016).

Certaines pratiques culturelles et festives sont permises après autorisation du Maire (feux de Saint-Jean, feux de camp...).

ALERTE CAMBRIOLAGES

Suite à la recrudescence des cambriolages dont notre commune a été victime à trois reprises en 2023, nous vous rapportons ci-dessous l'appel à la vigilance du 10 décembre 2023 en provenance de la Gendarmerie du secteur

"Nous vous informons que de nombreux cambriolages ont lieu actuellement sur l'ensemble de notre circonscription, et principalement sur le sud du canton de Fénétrange (Sarraltroff, Dolving...) et le nord du canton d'Albestroff (Insming-Vittersbourg...).

Les cambriolages ont lieu principalement dans le courant de l'après-midi/fin de journée, que ce soit en semaine ou le week-end.

Les effractions ont lieu principalement sur les fenêtres se trouvant sur les côtés ou l'arrière de la maison, que ce soit au rez-de-chaussée ou à l'étage. Lors de vos absences, mêmes de courtes durées (15 voire 30 minutes), essayez de sécuriser au maximum vos fenêtres, notamment celles exposées en fermant les volets, retirant les choses qui facilitent l'accès à l'étage.....

Soyez extrêmement vigilants aux individus et véhicules suspects et notamment une BMW série 1 de couleur noire."

**CONTACTEZ LA GENDARMERIE EN COMPOSANT LE 17
POUR TOUT SIGNALEMENT**



Édition
2023

GUIDE DU TRI Saulnois

ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Votre contact

Service Déchets Ménagers

Communauté de Communes du Saulnois

03 87 05 24 36

dechets@cc-saulnois.fr

14 ter, place de la Saline
57170 Château-Salins

Centre Technique Communautaire
(Bâtiment orange)
Zone d'activités de Morville-lès-Vic



Horaires d'ouverture au public

Lundi	8h30 - 12h30	Fermé
Mardi	8h30 - 12h30	Fermé
Mercredi	8h30 - 12h30	14h - 17h*
Judi	8h30 - 12h30	Fermé
Vendredi	8h30 - 12h30	Fermé
Week-end et jours fériés	Fermé	

*Sur rendez-vous le mercredi après-midi

Changement de situation

- Lorsque vous déménagez (dans le Saulnois ou hors du Saulnois)
- Lors d'un changement dans la composition de votre foyer (naissance, décès, séparation...)

- 1 J'en informe ma mairie
- 2 Je contacte le service Déchets Ménagers

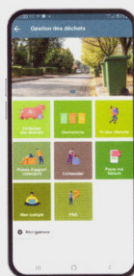
Une question ?

Contactez-nous :

03 87 05 24 36

dechets@cc-saulnois.fr

www.cc-saulnois.fr (Environnement)



Mon appli au quotidien, pour bien gérer mes déchets !

L'appli « Le Saulnois et moi » est disponible gratuitement pour les iPhone sur l'App Store et les Android sur Google Play



**LE MEILLEUR DÉCHET,
C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !**





SAC DE TRI OU BAC DE TRI

Mon jour de collecte :
(entourez les cases)



- Semaine paire
- Semaine impaire

Papiers

Journaux, magazines, livres, prospectus, courriers, lettres, enveloppes (même avec fenêtres), sacs en papier, tickets de caisse...



Emballages en carton

Cartonnettes, briques alimentaires, boîtes à pizza (sans restes de nourriture)...



Emballages en métal

Boîtes de conserve, cannettes en alu, bidons, couvercles, bombes aérosol, papier aluminium, barquettes, capsules...



Emballages en plastique

Bouteilles, flacons, pots, boîtes, barquettes, paquets de café, paquet de chips, tubes, sachets, blisters, films plastiques, opercules...



Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce aux gestes de tri des français, devenu 1^{er} geste éco-citoyen. Avec Citeo, donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Refusés dans le sac de tri

- Mouchoirs, papier essuie-tout ou essuie-mains
- Masques ou gants jetables
- Couches
- Papier peint décollé
- Vaisselle à usage unique hors carton et serviettes en papier
- Litière
- Textile
- Restes alimentaires

Conseils de tri

- Vidés
- Aplatis
- Pas besoin de les laver
- Ne pas les imbriquer
- Séparer les opercules

Réduisons nos déchets, même s'ils sont recyclables !

À JETER ? À RECYCLER ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI





BORNES À VERRE

Bouteilles et canettes
(sans les bouchons)
Pots et bocaux
(sans les couvercles)

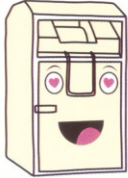


Uniquement les
EMBALLAGES
en verre



Refusés dans
les bornes

Vaisselle (verres,
assiettes...)
Miroirs, pots en terre
Céramique, porcelaine...



BORNES À TEXTILE

Vêtements,
Linge de maison,
Chaussures (liées par paire)
Ceintures et sacs à main
en bon état ou facilement
réparables.



Conseils de
tri

- Déposez vos dons propres et secs, dans des sacs fermés
- Même usés ou troués, vos textiles peuvent être recyclés



COMPOSTAGE

Épluchures, restes de fruits ou légumes crus ou cuits, marcs de café, thé et tisanes, coquilles d'oeufs, essuie-tout, serviettes en papier, petits cartons, déchets de jardin (tontes de gazon, feuilles, fleurs, paille, petites branches...)



La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024.



Nos actions

- Des composteurs sont en vente à tarifs préférentiels par la CC du Saulnois
- Bénéficiez des conseils sur le compostage, le paillage, le jardinage au naturel, par les Guides Composteurs Pailleurs du Saulnois
- Rejoignez notre équipe de bénévoles de Guides Composteurs Pailleurs
guides.composteurs@cc-saulnois.fr







BAC POUBELLE (ORDURES MÉNAGÈRES)



Mon jour de collecte :
(entourez la case)




INFOS DÉCHÈTERIE

 ENCOMBRANTS	 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS/GRAVATS	 BOIS	 PNEUMATIQUES *
 MÉTAUX	 CARTONS	 AMEUBLEMENT	 TEXTILE CHAUSSURES	 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE
 VERRES	 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	 AMPOULES/NÉONS	 CARTOUCHES D'ENCRE	 HUISSERIES
 PILES ET ACCUMULATEURS	 BATTERIES	 DÉCHETS CHIMIQUES	 HUILES DE FRITURE	 COUETTES ET OREILLERS
 HUILE DE VIDANGE	 RADIOGRAPHIES	 MATÉRIEL DE SOINS DES PATIENTS EN AUTOTRAITEMENT	 RÉUTILISATION RÉEMPLOI (En cours de mise en place)	 JEUX ET JOUETS

 **Refusés en déchèterie**

- Sacs d'ordures ménagères
- Amiante
- Extincteurs
- Bouteilles de gaz
- Véhicules hors d'usage et pièces associées

 **Réduire ses déchets**

- Utilisez les déchets de votre jardin (tontes, feuilles mortes, branchages) pour pailler.
- Tentez de réparer vos petits appareils, avec l'aide de réparateurs professionnels ou bénévoles (Repair Café)
- Donnez à l'Assajuco Emmaüs les objets dont vous ne vous servez plus qu'ils fonctionnent ou non

☎ 03 87 86 84 98

ZOOM sur ...

LES DÉCHETS DANGEREUX

 Les produits chimiques usagés constituent un danger pour votre santé et votre environnement, ils sont un réel facteur de pollution. Ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles, ni dans les canalisations. Les restes de produits et les contenants vides sont à déposer en déchèterie.



LES PILES ET PETITES BATTERIES DE PORTABLE ET DE MOBILITÉ

Un foyer compte en moyenne 106 piles et batteries. Elles contiennent des métaux rares qui peuvent être recyclés jusqu'à 80%.

Pensez aux piles rechargeables pour les limiter et faire des économies.



PNEUMATIQUES

Quelques règles sont à respecter : **neus déjantés, non dénaturés et propres**. 15 % des pneus traités sont rechapés. Les 85% restants sont valorisés de différentes façons : produits de travaux publics, terrain de sport ou de jeux, isolation, insonorisation,...

* Les dépôts de pneumatiques sont soumis à conditions. Demandez conseil au gardien de déchèterie.



LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE

L'année 2023 pourrait être qualifiée de sabbatique. En effet, le traditionnel "pot au feu" organisé en novembre n'a pas eu lieu mais on devrait se retrouver, sauf imprévu, en début d'année 2024.

Le remplacement des gouttières de notre église a été confié par la commune à l'entreprise AG TOITURES de Harskirchen qui devait exécuter les travaux à l'automne 2023 mais il est fort à parier que l'engagement ne sera pas tenu.

Par ailleurs, le projet d'amélioration de la sonorisation intérieure de l'église. est toujours à l'ordre du jour.

Le conseil est également sollicité par le conseil de fabrique d'Albestroff pour participer au financement de la réfection de la toiture du presbytère où réside le père GURTNER. Bien que récalcitrant à cet appel, la loi concordataire applicable en Alsace-Moselle sera souveraine. La participation unique serait comprise dans une fourchette de 1200-1500€ (montant définitif non communiqué pour l'heure).

Les fabriciens se sont réunis dans un premier temps pour valider les comptes de 2022 et procéder au vote du budget 2023.

Le 3ème mandat de Pierre ROSTOUCHER étant échu, il laisse une place vacante au sein du conseil de fabrique. Toute personne intéressée peut de rapprocher du président.

Rappel de la composition du conseil de la fabrique de l'église

- Président : Hubert PEIFFER (06 82 49 49 86)
- Trésorier : Daniel CLOSSET
- Secrétaire : Jean FEISTHAMMEL
- Assesseurs : Joseph BERNARD
- Membres de droit : Robert GURTNER (curé) et Gilbert ROSTOUCHER (maire)



La crèche de Noël installée dans l'église en 2022 par les bénévoles et les membres du conseil de fabrique.

FOYER RURAL "LES MESANGES"

L'année 2023 aura été marquée par le départ du président Bernard SCHEIDER. Le comité réuni le 14 mars 2023 a remercié le président sortant et son épouse pour leur investissement dans l'association durant ces dernières années.

La vice-présidente Sarah GREFF, animatrice des séances de l'activité cirque et des cours d'anglais, a maintenu les animations jusqu'aux vacances d'été.

Les cours de qi gong dispensés par Charlotte GREFF ont été arrêtés par manque de participants.

Suite à la démission de la vice-présidente fin octobre, le comité s'est réuni pour fixer une date d'assemblée générale. Cette dernière s'est tenue le 1er décembre 2023 dans la salle communale où 6 personnes étaient présentes sur 40 membres invités...

A ce jour, le foyer rural est à la recherche de bénévoles ayant la volonté de s'engager afin de dynamiser l'association et promouvoir des activités.

Toute personne désireuse de s'investir peut prendre contact avec les membres suivants :

- JOST Christophe - SOMMER Marion - HERTZOG Jeanine - MARX Bernard



Réunion du comité le 14 mars 2023 à l'occasion du départ de Bernard SCHEIDER et son épouse



Juillet 2023 : la dernière séance de cirque



La fête de Noël le 17 décembre 2022

LE CLUB D'AEROMODELISME ICARE

2023 a encore une fois été une année riche en termes de manifestations pour Icare Vittersbourg.

Ses membres se sont déplacés pour représenter le club auprès de clubs amis à Commercy, Sarrebourg-Buhl, Rozérieulles, Bouzonville, Brumath, Bruchsal, Pfalzweyer. Denis Anschling a représenté Icare Vittersbourg à Rivanazzo Terme en Italie lors des derniers championnats du monde d'avions à réaction. En juillet, le club était également présent activement aux journées "Moselle sport de nature" à Grosbliederstroff ainsi qu'à la "caravane du sport" de Sarralbe organisée par le département de la Moselle et à la "caravane du sport" de Rouhling organisée par le Comité olympique départemental. Pour des raisons de terrain impraticable à cause de la météo, le lapin de Pâques traditionnel a dû être annulé. Et les chocolats achetés par Icare pour l'occasion ont été distribués aux enfants de nos écoles ...

Au mois de juin notre maintenant traditionnel Air Doudou a lui pu avoir lieu sous des conditions clémentes et pas moins de 52 baptêmes ont été réalisés. Tout au long de la journée nos chères têtes blondes avaient le sourire aux lèvres, mais non sans une petite appréhension en voyant leur doudou fétiche quitter le plancher des vaches. Appréhension vite oubliée au moment du largage de bonbons.

Notre meeting annuel du mois d'août s'est transformé en rencontre interclub. En effet la loi "Drone" a fortement durci la réglementation concernant les rencontres publiques, que ce soit pour l'aviation réelle ou pour nos modèles réduits. Le résultat étant des contraintes beaucoup plus fortes et beaucoup de "paperasse" supplémentaires et d'échanges avec les autorités ministérielles (et la quasi disparition du paysage des meetings grandeur et modèles réduits.) L'interclub, lui échappe à cette réglementation tatillonne, mais il limite fortement les prestations en relation avec du public.

Fin août, notre école de pilotage a également eu le plaisir de breveter deux de ses élèves pilotes, Laurent Vaz de Holving et Alex Penerat de Farschviller en procédant à leur lâcher pour le premier vol solo. Nous leur souhaitons pleins de bons vols en 2024.

Notre club est également actif sur d'autres fronts : Ainsi une collaboration existant depuis déjà plusieurs années avec l'IME de Sarreguemines pour apprendre à piloter à des jeunes, s'est vue renforcer cette année par 2 actions supplémentaires ; Une estivale qui a consisté pour Icare à accompagner ces jeunes au terrain d'aviation de Sarreguemines-Neunkirch et leur offrir un baptême de l'air en planeur grandeur. Une superbe journée qui restera gravée dans les mémoires de tous les présents ! La seconde action, plus hivernale est en cours actuellement : Depuis novembre, sous la direction de Fabien Gaertner et l'accompagnement pédagogique et technique de Michel Clavé et Pascal Foust, a débuté au sein de l'atelier bois de l'IME la construction de l'avion école que ces jeunes utiliseront pour continuer leur apprentissage du pilotage l'année prochaine sur notre terrain.

En 2024, Icare fêtera ses 25 ans ! Eh oui, déjà un quart de siècle depuis la première rencontre d'aéromodélisme à Vittersbourg. A cette occasion, nous avons décidé malgré les contraintes supplémentaires citées plus haut d'organiser un 'vrai' meeting les 13 et 14 juillet, ou nous invitons dès à présent le public à nous rejoindre nombreux. Et fête nationale oblige, le feu d'artifice sera de retour à cette occasion.

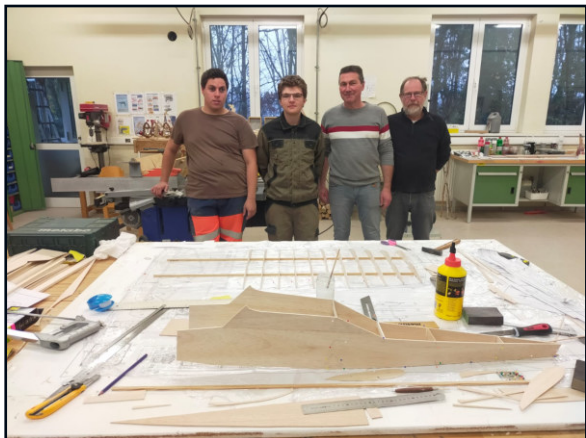
L'ensemble des membres du club Icare profite de l'occasion pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à tous !



1



2



3



4



5



6

Légende photos :

1et 5 = rencontres interclubs

2 = air Doudou

3 = Fabien et Pascal à l'IME en compagnie de 2 apprentis constructeurs

4 = Pascal et Michel (derrière la caméra) supervisent la construction

6 = pause détente après les efforts d'aménagement des locaux

CLUB D'EPARGNE ST.GEORGES

Le comité présidé par Alexandra PEIFFER a convié les 127 membres du club, à l'assemblée générale qui s'est tenue le 3 décembre 2023, dans la salle communale.

L'assemblée, conformément à ses statuts a procédé à la réunion du comité où 4 nouveaux membres font leur entrée : Joris BLANG - Julien GAERTNER - André KIEFFER et Sandra BECKER.

Le nouveau comité se compose ainsi : Alexandra PEIFFER, présidente - Marlène KESSLER, vice présidente - Céline BLANG, secrétaire - Céline HOFFMANN, trésorière - Sylvie DELUS, Mariette HAGEN, Joris BLANG, Julien GAERTNER, André KIEFFER et Sandra BECKER assesseurs.

A l'issue de la partie statutaire, il a été procédé au remboursement des épargnes de l'année et les membres présents ont partagé un moment de convivialité autour d'une choucroute servie par Sabine Traiteur.



A défaut d'images de 2023, voici un rappel du repas de décembre 2022

LA VIE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2023 s'est déroulée sans problème particulier pour l'accueil des 82 élèves inscrits dans les 3 écoles composant le RPI. L'école de Kappelkinger accueille 22 enfants dans les 3 sections de maternelles. Celle d'Honskirch reçoit 18 élèves des niveaux GS et CP. Quant à Vittersbourg, ce sont 42 élèves qui sont accueillis des niveaux CE1 à CM2. Le fait marquant de cette rentrée a été le changement d'enseignantes à Vittersbourg et à Honskirch, suite au départ de Mmes SILLY et BIERMANN. Elles sont remplacées par Mmes Laura TUMA et Mégane JARASSIER.



Le groupe de Virginie LARUE



Le groupe de Laura TUMA



Le groupe de la maternelle de Fanny DUPLENNE à Kappelkinger



Le groupe de CP et CE1 partiel de Mégane JARASSIER à Honskirch



La fête scolaire s'est installée le 24 juin 2023 sur le parking de la salle communale à Vittersbourg



La directrice Virginie LARUE en présence de M. le Maire réceptionne la livraison de la dotation de livres pour favoriser la lecture (cette opération était financée par le Département).



Participation des élèves de Vittersbourg à l'opération "Nettoyons la nature" sponsorisée par l'enseigne LECLERC



Le 17 octobre 2023, la communauté de Communes du Saulnois a renouvelé un exercice de sécurité "descente de bus" sur le parking



Les sapins de Noël sont installés à Vittersbourg



Granit Création

📍 15 Rue Robert Schuman, 57670 Nébing

☎ 03 87 01 50 63

📠 03 87 01 57 64

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE SUPPLÉMENTAIRES

🌐 www.granitcreation.com

✉ granitcreation57@orange.fr



St Nicolas, s'arrête à l'école de Honskirch accompagné du Père Fouettard



St Nicolas s'arrête au cours élémentaire à Vittersbourg



St Nicolas visite les CM à Vittersbourg avec le père Fouettard



St Nicolas visite les Maternelles à Kappelkinger

LES TRAVAUX REALISES DURANT L'ANNEE 2023

Durant l'année 2023, nous avons réalisé les investissements marquants suivants :

- création d'un plateau multisports : coût de l'opération 115 460.39 € HT
subventions perçues :
 - DETR (Etat) 49 126.10 €
 - REGION Grand Est 29 380.00 €
 - Agence du Sport 12 000.00 € soit au total 90 506.10 € (78.4%)
- installation d'une vidéoprotection : coût de l'opération 3 803.00 € HT
subvention perçue :
 - DETR (Etat) 1 521.00 € (40%)



Légende des images :

- à droite et à gauche = vues du plateau multisports
- en bas à gauche = aperçu du terrain avant les travaux
- en bas à droite = une des 3 caméras de vidéoprotection de la salle et du city-stade.



RETROSPECTIVE SUR L'ANNEE 2023

Suite à l'amélioration de la situation sanitaire qui avait sérieusement perturbée les activités depuis 2020, la commune a invité les séniors de 65 ans et plus à partager un repas convivial à la salle communale, le 26 février 2023. Le repas 2024 aura lieu le dimanche 11 février à 12h00 dans la salle communale.







Les motards ont sillonné les rues du village dans le cadre de l'opération "Une rose - Un espoir"



C'est la fête au village. Tournez manèges !

Les membres bénévoles de l'équipe pastorale sous la houlette de Carine PERTERLIN confectionnent des agneaux de Pâques dans la salle communale pour financer un voyage des confirmands



CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Manuela FIMEYER, après 20 années de service au sein de la collectivité, a demandé sa mutation pour la mairie d'Insming à compter du 1er juillet 2023.

Le conseil municipal a organisé une petite cérémonie pour la remercier pour son engagement et, après lui avoir offert un cadeau, lui a souhaité pleine réussite dans sa nouvelle affectation.

Elle est remplacée par Mme Maxyn DURAND qui, par ailleurs, occupe un poste de secrétaire au syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose à Vittersbourg.



**LA COMMUNE HONORE LA DOYENNE Mme Antoinette
BERNARD née MANNs A L'OCCASION DE SES 98
PRINTEMPS**

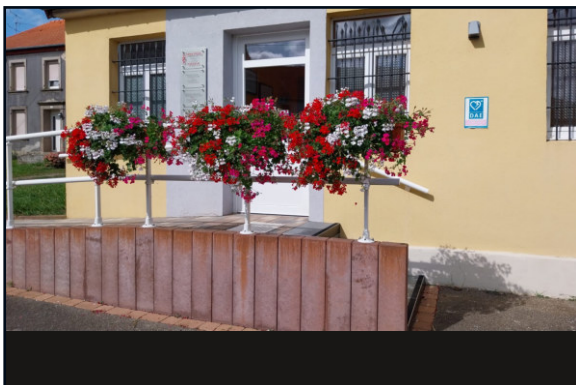
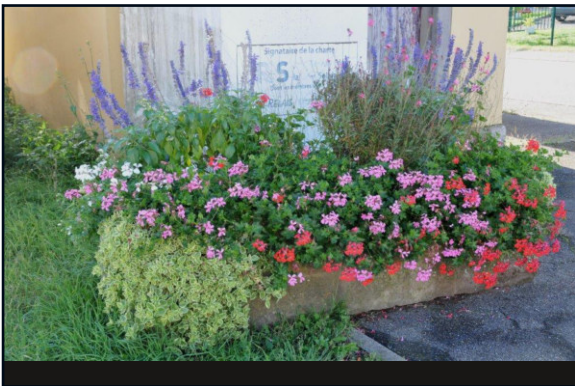


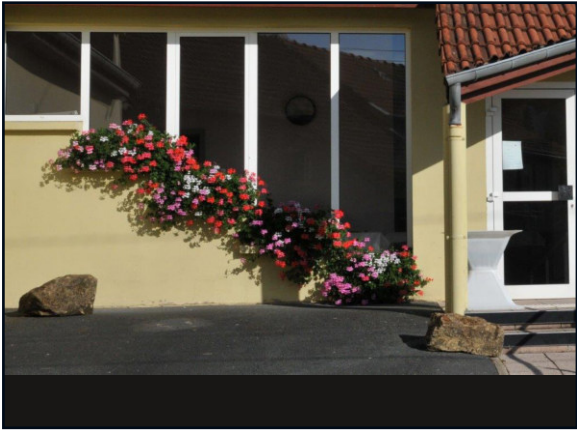
**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DISTRIBUENT LES BRIOCHES DE
L'AMITIE DONT LA COLLECTE A PERMIS DE REVERSER 634.50€ A
L'APEI DE SARREBOURG**



VIVRE A VITTERSBOURG

Le fleurissement des édifices ainsi que de nombreuses habitations restitue une image avenante. Un grand merci aux bénévoles et à l'ensemble des personnes qui, d'année en année, oeuvrent pour l'embellissement de notre village.





Sabine Cuisine à Domicile

31 rue de la Ferme Ste Elisabeth
57670 VIBERSVILLER
Tél. 03 87 01 69 75 / 06 82 40 92 79

SIRET : 49333983200013
Service traiteur, organisation de baptême, mariage, réunion de famille ou tout autre événement

FUTUR'ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

BÂTIMENT & INDUSTRIE

7, rue des Prés • 57670 VITERSBOURG
☎ franck.futurelec@orange.fr
☎ **03 87 01 28 18**

AINES NES AVANT 1959

NOM	NOM MARITAL	PRENOM	DATE DE NAISS.	NOM	NOM MARITAL	PRENOM	DATE DE NAISS.
MANN	BERNARD	Antoinette	23/09/1925	WEBER		André	12/02/1952
POTIER	RECHENMANN	Denise	15/08/1929	PEIFFER	GOFFINET	Marie Rose	28/02/1952
CLOSSET	FEISTHAMMEL	Louise	19/05/1931	MORAND		Françoise	28/06/1952
BRAGHITTONI		Nathalie	27/07/1931	RENNO		Roger	16/07/1952
SCHMITT		Eric	13/04/1933	HUSS	BOUDGOUST	Martine	30/12/1952
HEYMES	ROSTOUCHER	Paulette	25/09/1934	ROSTOUCHER	HERTZOG	Jeanine	02/03/1953
ZIEGLER	GRABSCH	Gisela	19/09/1935	RUBIO		José	29/03/1953
BLANG		Armand	29/12/1935	DESSON	MANN	Denise	03/04/1953
POTIER		Victor	23/02/1936	BECKER		Pascal	03/04/1953
BLANG	BLANG	Marie Louise	09/04/1936	MARX		Bernard	11/05/1953
ANSCHLING		Pierre	02/12/1936	WILLERVAL	ROSTOUCHER	Jacqueline	05/08/1953
SCHOUBRENNER	SCHEFFER	Louise	03/02/1938	BETTING		Patrick	11/01/1954
ROHNER	POTIER	Louise	21/09/1938	STAUB		Gérard	06/02/1954
GRABSCH		Auguste	21/02/1939	BENOIT	CLAVÉ	Madeleine	14/02/1954
GAERTNER		Jean	17/03/1940	SCHAMBER	FIX	Rita	29/05/1954
LAUER	GAERTNER	Odette	27/03/1940	HENNEQUI	BECKER	Gisèle	15/10/1954
HOUPERT		Jacqueline	03/05/1940	MULLER	MARX	Yvette	02/11/1954
HAGEN		Raymond	05/08/1940	BECK		Jacqueline	16/01/1955
BRONNER	ANSCHLING	Monique	05/12/1940	MOREAU		Martine	20/03/1955
RAFFLAUB		Odile	18/02/1942	CLOSSET		Daniel	28/07/1955
MANN	GAERTNER	Bernadette	01/02/1943	FORESTIE		Jacques	20/10/1955
HAGEN	BLANG	Suzanne	17/02/1943	BOUDGOUST		André	04/12/1955
HAGEN		Eugène	03/01/1944	ROSTOUCHER	CLOSSET	Simone	19/01/1956
TAESCH		Gabriel	03/09/1944	KESSLER	BERNARD	Barbara	26/03/1956
RAFFLAUB		Émile	04/04/1946	DIMOFSKI	HUGENEL	Carmen	26/06/1956
GROSS	HAGEN	Mariette	21/04/1946	ROSTOUCHER		Sylvain	19/08/1956
GOFFINET		Ferdinand	09/09/1946	MARTIN		Serge	17/10/1956
HAGEN		Paul	09/03/1947	WENTZINGER		Antoinette	26/10/1956
LAQUIT	TAESCH	Bernadette	08/04/1947	HERTZOG		Michel	26/01/1957
FIX		Simon	11/09/1947	SCHMITT		Fabrice	27/02/1957
MANN		Eric	07/10/1947	MORAND	DERROEUT	Elisabeth	09/04/1957
SADLER	ZIMMERMANN	Pierrette	28/12/1947	AREND	SKUZA	Emilie Irène	16/04/1957
	DERROEUT	Jean	21/04/1948	FRANCO		Dominique	28/07/1957
WELSCH	STAUB	Marie Christiane	15/06/1948	GROSS	BERNARD	Paulette	06/02/1958
ANTONI	HAFFNER	Viviane	30/07/1948	CORONGIU	MATHON	Maria Magdalena	28/03/1958
	GERARD	Norbert	10/09/1948	PAWELKO		Joel	29/05/1958
BERNARD	RENNO	Marcelline	24/10/1948	GRATIUS		Jacques	08/07/1958
LANG	BENTZ	France	15/01/1949				
PEIFFER		Hubert	24/03/1949				
CHAINES	RUBIO	Andrée	11/08/1949				
BOURING		René	07/12/1949				
STOCK	HAGEN	Agnès	09/01/1950				
ROSTOUCHER		Gilbert	29/03/1950				
STAUB		Marcel	20/05/1950				
BERNARD		Édouard	03/07/1950				
GRY	BOURING	Marie Rose	06/03/1951				
	SKUZA	René	06/06/1951				
BERNARD		Jean	29/09/1951				

AG TOITURE

15 rue des Tulipes
67260 HARSKIRCHEN

Tous travaux de couverture - zinguerie

Tél. 03 88 00 90 67 / 06 74 91 54 76



Installations Electriques
Réparations
Chauffage Electrique
Eclairage Public

STOCK Gilbert et Fils sarl

Maître Electricien

9, rue de l'étang
67430 DEHLINGEN



HUSSON International s.a.

Une robustesse légendaire

ROUTE DE L'EUROPE
B. P. N°1 - 68650 LAPOUTROIE- FRANCE
TEL.: +33 3 89 47 56 56
FAX : +33 3 89 47 26 03

www.husson.eu

E.mail : husson@husson.eu

Aires de jeux 



Sport 



Mobilier urbain 



Tribunes 



WENDLING T.P. SAS

28 rue principale

67290 WEISLINGEN

TRAVAUX PUBLICS - CARRIERES - CONCASSAGE

RESEAUX DIVERS - V.R.D. - VIDANGE FOSSES

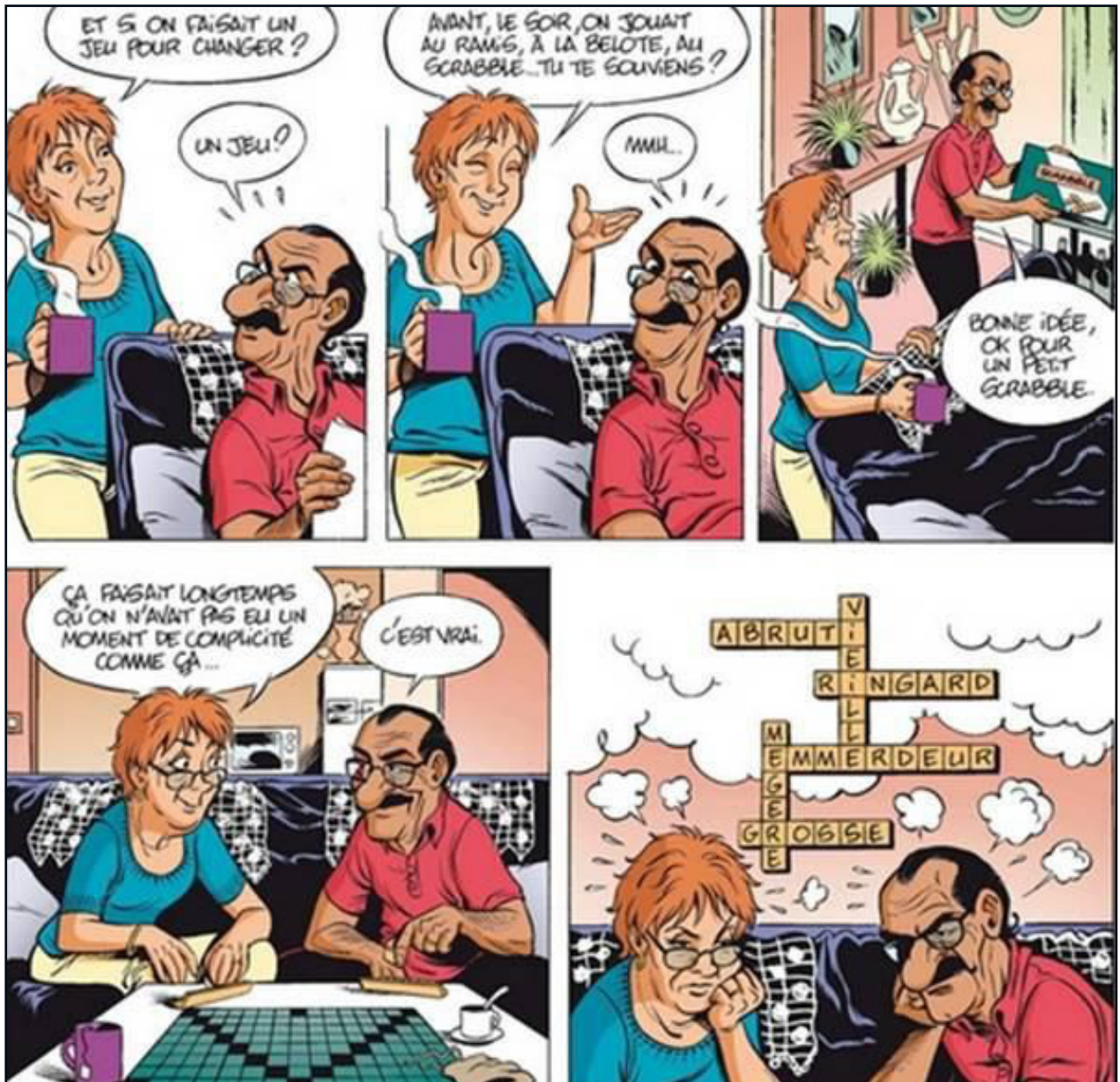
Téléphone 03 88 01 55 60 Fax 03 88 01 51 33

Gedimat

Lorcamat

Dépôt d'INSMING - 03 87 05 00 70

HUMOUR AVEC RAYMOND ET HUGUETTE



HUMOUR ET REMERCIEMENTS

Reflet du monde dans lequel nous vivons

Une vieille dame se présente dans une agence bancaire pour effectuer un retrait. Elle remet sa carte bancaire au caissier et lui dit : je voudrais retirer 10€, s'il vous plaît. Le caissier lui répond : pour les retraits de moins de 100€, veuillez utiliser le guichet automatique. Je peux savoir pour quelle raison ? demande la vieille dame. Le caissier lui répond en lui rendant sa carte bancaire : ce sont les instructions madame. S'il vous plaît, il y a des gens derrière vous..... qui attendent ! S'il vous plaît partez, si vous n'avez plus rien à demander ! La vieille dame reste silencieuse quelques secondes, puis rend la carte au caissier en lui disant : je veux retirer tout l'argent de mon compte. Vous avez 50 000€ sur votre compte, lui répond le caissier et la banque n'a pas ce montant pour le moment. Pouvez-vous revenir demain ? Froidement, la vieille dame demande : combien puis-je retirer sur place ? Tout montant jusqu'à 3000€, lui répond le caissier. Eh bien, donnez moi, s'il vous plaît, 3000€ maintenant, dit la vieille dame. Le caissier en colère sort des paquets de 20€ et 10€ de l'armoire et passe 10 minutes à compter les 3000€. Il les tend à la vieille dame et lui demande : est-ce que je peux faire autre chose pour vous ? Tranquillement la vieille dame met 10 € dans son sac et lui dit : OUI, je veux déposer 2 990€ sur mon compte.....

Dans l'au-delà.....

C'est l'histoire de deux amis très proches. Tellement proches qu'ils partagent tout, ils sont tous les jours ensemble. Ils se font même une promesse mutuelle : le premier qui meurt réserve une place à l'autre dans l'au-delà.

Est ce qui devait arriver arriva : un des deux compères décède prématurément. Le second n'a pas la force d'attendre de mourir lui aussi pour retrouver son ami. Il décide donc de prendre part à une séance de spiritisme pour entrer en communication avec lui :

- Alors comment ça va ?

- Je vais bien merci, la vie est fantastique ici ...

- Hé bien raconte ! Comment se passent tes journées ?

- Je me lève le matin et crac-crac, tu vois ce que je veux dire, un peu d'exercice dès le lever, puis je prends mon petit-déjeuner et crac-crac. Je déjeune et là-dessus crac-crac jusqu'au dîner. Finalement quelque crac-crac avant de dormir et voilà...

- Le rêve..... alors tu me la réserves cette place au paradis hein

- MAIS JE NE SUIS PAS AU PARADIS, JE SUIS DANS UN ELEVAGE DE LAPINS DANS LE GERS !

Nous adressons nos chaleureux remerciements à l'ensemble des personnes qui ont apporté leur concours à la réalisation du présent bulletin ainsi qu'à tous nos fidèles annonceurs pour leurs soutiens financiers. Un grand merci à tous !

